

## HÔTEL-DIEU DES FOUILLES SUPPLÉMENTAIRES REDESSINENT LE PROJET



Il y a de fortes chances que des fouilles archéologiques supplémentaires soient prescrites dans la cour d'honneur de l'Hôtel-Dieu. En attendant cette décision qui doit intervenir fin octobre, nous avons décalé nos choix », explique Loïc Gervot, directeur du développement immobilier chez Linkcity, le promoteur qui a remporté l'aménagement de l'Hôtel-Dieu. La prescription de ces fouilles par la Direction régionale des affaires culturelles aura plusieurs conséquences. La première est que The Roof, structure chargée de la programmation des animations éphémères, ne démarrera pas en décembre. Au mieux, elle programmera ses premiers rendez-vous en avril dans

un autre lieu que la cour d'honneur. Ce qui nécessitera le dépôt d'un nouveau permis de construire. « Nous étudions d'autres possibilités. Rien n'est arrêté, confirme Emmanuel Bouillon, référent de The Roof. Nous n'avons pas d'idée précise du nouveau calendrier. Tout est flou. »

Autre conséquence : les deux groupes hôteliers finalistes de la consultation pour ouvrir une auberge de jeunesse en 2023 ont dû revoir leur copie. Résultat : l'annonce du vainqueur est repoussée à octobre-novembre. « Ce délai nous permet de maturer notre projet global, explique Loïc Gervot de Linkcity. Nous réfléchissons à des activités liées au lien avec le soin, la santé. » ● C.S.